

VILLE DE

MONDELANGE

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 OCTOBRE 2019**

PROCES-VERBAL



Mondelange, le 17 décembre 2019

Monsieur le Maire a ouvert la séance du Conseil Municipal à 18H15.

Nombre de Membres
du Conseil Municipal élus : **29**

Membres présents :

Messieurs SADOCCO Rémy – DE SANCTIS Nicolas - TRIVELLATO Daniel - FRITZ Alain - ZARNOWIEC Janusz –
PAGLIARIN Livio – ELLES Robert– DE CIANCIO Nicolas – FRITZ Jérôme – GUERHARD Christian – KNEPPERT Gérémy
(arrivée à 18h32, avant le vote du point n°6)
Mesdames DUBOIS Arlette – STOLL Claudine - FROHBERG Lucienne - GROSJEAN Françoise - TOFFOLINI Dominique
– CHRISTOPH Sandrine

Conseillers en Fonction : **29**

Membres absents excusés :

Mesdames JESEL Claire - ISENBOECK Barbara - BEHEM Anne- PELLENZ Sandrine – NICOLAS Astrid - ROHMER
Marie-Charlotte – NICOLAI Brigitte
Messieurs JUNG Antoine - GROSJEAN Michel –HIDOUR Hamid- ROEHRIG Armand - KRAUTH Pierre Jean

Conseillers présents : **17**

Membres ayant donné procuration :

Madame JESEL Claire à Monsieur PAGLIARIN Livio
Madame ISENBOECK Barbara à Madame DUBOIS Arlette
Madame BEHEM Anne à Monsieur Nicolas DE SANCTIS
Monsieur JUNG Antoine à Monsieur FRITZ Alain
Monsieur HIDOUR Hamid à Monsieur SADOCCO Rémy
Madame ROHMER Marie-Charlotte à Madame STOLL Claudine
Madame NICOLAS Astrid à Madame FROHBERG Lucienne
Madame NICOLAI Brigitte à Monsieur GUERHARD Christian

Conseillers absents : **12**

Secrétaire de séance :

Madame Dominique TOFFOLINI

Date de la convocation :
25 octobre 2019

Assistait à la séance :

Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services

Le Maire a proposé Madame Dominique TOFFOLINI comme secrétaire de séance.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Madame Dominique TOFFOLINI a été désignée secrétaire de séance et a été assistée de Monsieur Laurent MONCELLE, Directeur Général des Services.

Point n° 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire de ce compte-rendu a été joint à la convocation.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 2 : Salon de la peinture – édition 2019

Rapporteur : Madame Arlette DUBOIS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

A l'occasion de la 26^{ème} édition du Salon de la Peinture, il est proposé au Conseil Municipal de définir les prix attribués et les montants correspondant de la manière suivante :

- Grand Prix de la Ville (800 €)
- Prix de l'Edile de la Ville (500 €)
- Prix de l'Archéosite (400 €)
- Médaille d'or (300 €)
- Médaille d'argent (250 €)
- Médaille de bronze (200 €)
- Prix d'encouragement aux œuvres remarquées : 7 bons d'achat de 20 €
- Prix junior (de 12 à 16 ans) : 1 bon d'achat de 50 €
- Prix enfant (jusqu'à 11 ans) : 1 bon d'achat de 50 €

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 3 : Admission en non-valeur

Rapporteur : Madame Lucienne FROBERG

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Malgré les nombreuses démarches entreprises par Monsieur le Comptable du Trésor, ce dernier n'a pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

Périscolaire : titre 397/bord 82/rôle 9/147 exercice 2015 : 12,00 €

Périscolaire :	titre 174/bord 41/rôle 6/132 exercice 2015 :	22,50 €
Périscolaire :	titre 184/bord 48/rôle 7/132 exercice 2015 :	18,00 €
Périscolaire :	titre 113/bord 29/rôle 4/142 exercice 2015 :	12,00 €
Périscolaire :	titre 184/bord 48/rôle 7/149 exercice 2015 :	117,00 €
Périscolaire :	titre 174/bord 41/rôle 6/149 exercice 2015 :	63,00 €
Périscolaire :	titre 184/bord 48/rôle 7/136 exercice 2015 :	67,50 €
Périscolaire :	titre 174/bord 41/rôle 6/136 exercice 2015 :	58,50 €
Périscolaire :	titre 46/bord 14/rôle 1/118 exercice 2017 :	106,50 €
Subvention exceptionnelle :	titre 331/bord 58 exercice 2010 :	12,72 €
Subvention exceptionnelle :	titre 330/bord 58 exercice 2010 :	10,05 €

Il sollicite par conséquent l'admission en non-valeur de ce produit.

VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 4 – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Madame Lucienne FROHBERG

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Afin de procéder aux régularisations budgétaires, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de Décision Modificative n° 1 comme présenté ci-dessous :

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	88 800,00	
60611-411	Eau et assainissement	5 000,00	
60632-321	Fournitures de petit équipement	10 000,00	
615231-822	Entretien et réparations voiries	14 000,00	
61551-020	Entretien de matériel roulant	6 800,00	
617-020	Etudes et recherche	10 000,00	
6227-020	Frais d'actes et de contentieux	17 000,00	
6247-252	Transports collectifs	18 000,00	
6283-020	Frais de nettoyage des locaux	8 000,00	
CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12 000,00	
65548-22	Autres contributions	2 000,00	
65888-422	Autres charges diverses de gestion courante	10 000,00	
CHAPITRE 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00	
6811-01	Dotations aux amort. Des immob incorporelles et corporelles	20 000,00	
CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES		120 800,00
73212-020	Dotation de solidarité communautaire		120 800,00
	TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT	120 800,00	120 800,00

	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
--	----------	----------	----------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE 024	PRODUITS DE CESSIONS		262 500,00
CHAPITRE 040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		20 000,00
28135-01	Amortissement des installations générales, agencements...		20 000,00
CHAPITRE 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	2 609 864,82	2 609 864,82
2031-01	Frais d'étude		900,00
2033-01	Frais d'insertion		2 410,56
2111-01	Terrains nus	471 565,89	
2128-01	Agencement et aménagement de terrains		471 565,89
2138-01	Autres constructions		2 134 988,37
21318-01	Autres bâtiments publics	2 134 988,37	
2182-01	Matériel de Transport	1 080,00	
2313-01	Constructions	900,00	
2315-01	Installations , matériels et outillages techniques	1 330,56	
CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		32 000,00
1346-822	Participations pour voirie et réseaux		32 000,00
CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	-300 000,00	400 000,00
1641-020	Emprunts en euros	-300 000,00	400 000,00
CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 000,00	
202-020	Frais documents urbanisme	2 000,00	
2033-822	Frais d'études	10 000,00	
CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	627 500,00	0,00
2135-321	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	70 000,00	
2138-020	Autres constructions	280 000,00	
2182-020	Matériel de Transport	25 000,00	
2183-321	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00	
2184-321	Mobilier	30 000,00	
21538-822	Autres réseaux	197 500,00	
21578-814	Autres matériel et outillage de voirie	15 000,00	
CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	375 000,00	
2315-822	Installations, matériel et outillage techniques	435 000,00	
2318-212	Autres immobilisations corporelles	-60 000,00	
TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT		3 324 364,82	3 324 364,82

VOTE

- **POUR : 22**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 2 (Monsieur Christian GUERHARD et Madame Brigitte NICOLAI)**

Point n° 5 – Cession de foncier – rue du cimetière

Rapporteur : Monsieur Nicolas DE SANCTIS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de cession de la parcelle cadastrée section 18 n°79 (d'une contenance de 2586 m²) située au 18 rue du cimetière, en zone Ub du PLU, au profit de la société « MAGNUM IMMOBILIERE », située 15 rue du Chemin de Fer à Bertrange (Luxembourg).

Cette parcelle, identifiée en jaune sur le plan ci-dessous, comprend une maison d'habitation ainsi que 6 garages, et fait partie du domaine privé de la commune.

Il est également précisé qu'une partie de cette parcelle fait partie des emplacements réservés identifiés dans le PLU par la municipalité.



Les services des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques), par un avis en date du 4 juin 2019, ont estimé que la valeur vénale de ce bien s'élevait à 200 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER la cession du bien cadastré section section 18 n°79 (2586 m²) située au 18 rue du cimetière comprenant une maison d'habitation une maison d'habitation ainsi que 6 garages, au profit de la société « MAGNUM IMMOBILIERE », située 15 rue du Chemin de Fer à Bertrange (Luxembourg).

PRECISER que les frais de notaire seront intégralement pris en charge par l'acquéreur et que la recette correspondante sera inscrite au budget communal,

MISSIONNER Maître MICHAUX, notaire à Mondelange, pour préparer l'acte de vente,

AUTORISER Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tout document se rapportant à cette affaire.

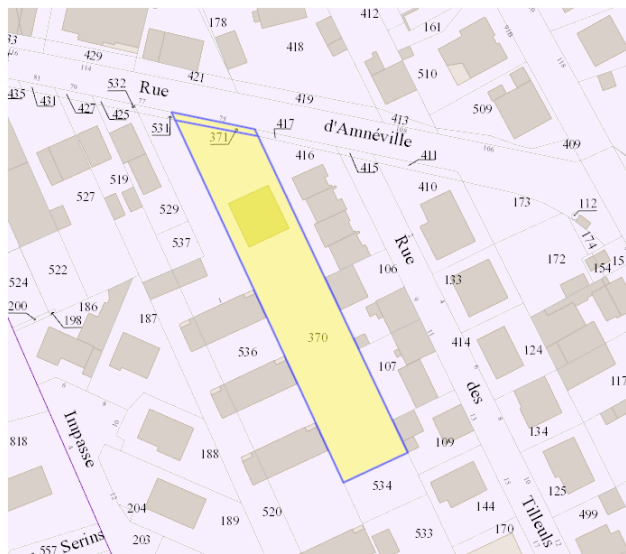
VOTE

- **POUR : 24**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité d'acquisition amiable d'un bien immobilier bâti, situé 75 rue d'Amnéville à Mondelange, dont les références cadastrales sont section 16 n° 370 (1967 m²) et n°371 (41 m²) d'une contenance cadastrale totale de 2008 m².

Ces parcelles, classées en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme, appartiennent à Mme Wackermann et comprennent une maison d'habitation d'une surface habitable de 118 m² avec un garage de 34m² et d'une cave de 61m² sur un grand terrain clos.



L'avis des domaines a été demandé pour apprécier ce bien. La direction générale des finances publiques a estimé une valeur vénale de ce bien à 190 000€ HT.

Toutefois, considérant la situation géographique du bien dans Mondelange, le bon entretien général de la maison et la raréfaction de biens disponibles de plus 20 ares sur la ville et considérant l'intérêt pour la commune d'incorporer ce bien dans son patrimoine immobilier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser l'acquisition des parcelles section 16 n° 370 et n°371 pour un montant de 280 000 € en accord avec la famille WACKERMANN,
- Préciser que les frais de notaire et d'enregistrement seront intégralement pris en charge par la commune,
- Missionner Maître Michaux, Notaire à MONDELANGE pour préparer l'acte de vente,
- Autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

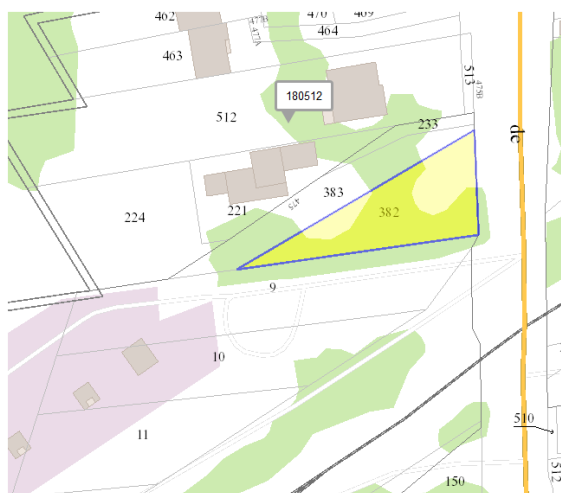
VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Par délibération n°3 en date du 26 octobre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition amiable de la parcelle cadastrée section 18 n°382 (d'une contenance de 765m²) au 475 rue de Metz pour un montant de 1 500 € appartenant à EDF.

Cette parcelle non bâtie, identifiée en jaune sur le plan ci-dessous appartient à EDF et fait partie des emplacements réservés identifiés dans le PLU, dès l'instauration du document d'urbanisme en 2007.



Or, l'avis des domaines, rendu le 17 juillet 2017, ne prenait pas en compte la servitude de canalisation de transport de gaz et de leurs accessoires grevant le terrain et avait estimé la valeur vénale du terrain à 32 000 €.

Afin de tenir compte de cette servitude, le service des domaines a été sollicité et a rendu un nouvel avis le 11 février 2019 estimant la valeur vénale de la parcelle à 1500 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de bien vouloir :

RECTIFIER l'erreur matérielle en tenant compte du nouvel avis des domaines en date du 11 février 2019

AUTORISER l'acquisition par voie amiable de la parcelle désignée ci-dessus pour un montant de **1500 €**, auprès d'EDF dont le siège est situé 22-30, avenue de Wagram 75382 Paris.

PRECISER que les frais de notaire et d'enregistrement seront intégralement pris en charge par la commune,

DECIDER le classement de la parcelle section 18 n° 382 dans le domaine privé de la commune,

MISSIONNER Maître MICHAUX, notaire à Mondelange, pour préparer l'acte de vente, en coordination avec le notaire du vendeur,

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n° 8 – Participation financière de la Commune aux classes de neige et sorties découverte

Rapporteur : Madame Arlette DUBOIS

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération du 22 octobre 2014 qui fixait le montant de la participation de la commune aux classes de découverte organisées par les écoles de Mondelage à 250 euros par enfant dans la limite de 4 classes par école et par an.

Il est également rappelé au Conseil Municipal la délibération du 29 septembre 2015 qui octroyait une subvention de 50 euros par jour et par élève pour les journées découvertes organisées par les groupes scolaires Michel BERGER et Marcel PAGNOL.

Il est rappelé au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de mettre en place des actions fortes en lien avec les établissements scolaires, ouvertes à l'ensemble des familles et qui devront permettre une diminution significative de la charge financière des familles par une augmentation de la participation financière octroyée par la Ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le principe du maintien du versement d'une participation de 50 euros par jour et par enfant pour toutes les autres sorties découvertes (séjours classe verte, de mer, cirque...) et de bien vouloir augmenter la participation financière municipale pour les classes de neige organisées par les écoles de Mondelage et de la fixer à 80 euros par jour et par enfant. Ces deux financements seront attribués sans limitation de durée du séjour ou du nombre de classes bénéficiaires.

Il est précisé, par ailleurs, que la Municipalité prend désormais en charge, dans le cadre de son marché public y afférent, l'ensemble des déplacements en bus des différentes sorties scolaires.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n°9 : Enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement – Demande d'autorisation environnementale de la société Granulats Vicat SAS sur le territoire de la commune de Richemont

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'arrêté préfectoral n°2019-DCAT/BEPE-204 du 23 août 2019 prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable au renouvellement de l'exploitation de la carrière de « Devant le Pont » située sur le territoire de la commune de Richemont, par la société Granulats Vicat SAS, pour une durée de 10 ans.

La Commune de Mondelage est sollicitée pour rendre un avis dans le cadre de cette enquête publique.

Considérant le contenu du dossier et la teneur des échanges qui ont eu lieu avec le Commissaire enquêteur et l'entreprise concernée, la Ville de Mondelange est disposée à rendre un avis favorable à cette demande d'autorisation, à la condition expresse que l'ensemble des circulations liées à l'exploitation du site se fassent via la zone du port et non sur les axes traversant la partie urbanisée de la Ville. Sur ce point, il est demandé que la délivrance d'autorisation soit explicite et contraignante et qu'une signalétique adaptée soit mise en place.

La Commune de Mondelange demande également la plus grande vigilance sur les horaires d'exploitation et souhaite que celle-ci soit limitée aux horaires de journée.

Ces éléments confirment ceux inscrits par la Ville de Mondelange dans le registre d'enquête publique.

VOTE

- **POUR : 25**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Point n°10 : Communication des décisions de Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **DECISION N° 20/2019** Portant fixation des tarifs d'accès à la restauration municipale pour le personnel communal et les retraités du personnel communal
Objet : fixer à 2,35 euros le prix du repas pour le personnel communal et sa famille, ainsi que les stagiaires, pendant toute la durée de leur stage, et les retraités du personnel communal.
- **DECISION N°22/2019** Portant signature d'un marché de Travaux pour des travaux de « Création d'un espace enfance, Bâtiment Le Parc » à Mondelange
Objet : Il est passé un marché avec les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Titulaire	Montants
Lot 1 – Désamiantage, déconstruction et curage	XARDEL DEMOLITION 148 Boulevard Finlande 54340 POMPEY	286 349,50 euros H.T
Lot 2 – Voirie et réseaux divers	EUROVIA Alsace Lorraine 2 Route de Metz 57190 FLORANGE	310 000,00 euros H.T
Lot 3 – Gros Œuvre	Sans Réponse	euros H.T

Lot 4 – charpente métallique	Sans Réponse	euros H.T
Lot 5 – Couverture Etanchéité	S.A.S.U. COUVRETANCHE 2 bis Rue des Tilles 54280 SEICHAMPS	148 374,03 euros H.T
Lot 6 – Isolation thermique extérieures - Revêtements des façades	PFF FACADES ZAC euromoselle 16 rue Fontaine Chaudron 57140 NORROY LE VENEUR	152 411,90 euros H.T
Lot 7 – Menuiseries Extérieures	SARL ALU-BADRE 16 voie de la Liberté 57160 SCY CHAZELLES	132 161,00 euros H.T
Lot 8 – Serrurerie	Serrurerie LIMIDO SARL rue du Bazin 57160 ROSERIEULLES	144 287,79 euros H.T
Lot 9 – Isolation thermique, platerie, plafond	SA.S LAUER ZAC Bellevue 57310 GUENANGE	153 187,69 euros H.T
Lot 10 – Menuiserie intérieures bois	Sans Réponse	euros H.T
Lot 11 – Electricité courant fort	INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST ZA du Champ de Mars 57270 RICHEMONT	79 500,00 euros H.T
Lot 12 – Electricité courant faible	INEO INDUSTRIE ET TERTIAIRE EST ZA du Champ de Mars 57270 RICHEMONT	24 200,00 euros H.T
Lot 13–Chauffage, Plomberie, Ventilation	TECHNIC CHAUFFAGE 4 rue des Potiers d'Etain 57070 METZ	329 828,26 euros H.T
Lot 14 – Equipement de cuisine	HORIS SAS Z.I. ROUTE DE POLIGNY 39802 POLIGNY	37 428,00 euros H.T

Lot 15 – Carrelage, faïence	LC REALISATIONS CASERNE GESLIN 54800 LABRY	118 627,08 euros H.T
Lot 16 – Peinture	APPLICATION PEINTURE LORRAINE 34 AVENUE FOCH 57730 FOLSCHVILLER	43 310,49 euros H.T
Lot 17 – revêtement de sol souple	APPLICATION PEINTURE LORRAINE 34 AVENUE FOCH 57730 FOLSCHVILLER	61 602,58 euros H.T
Lot 18 – Equipement (jeux extérieurs)	ESPACES PAYSAGERS SPORTS ET LOISIRS 173 rue du maréchal Foch 67380 LINGOLSHEIM	35 081,94 euros H.T

Montant HTVA : 2 056 350,26 €

TVA 20% : 411 270,05 €

TOTAL TTC : 2 467 620,31 €

- **DECISION N°23/2019** - Commune de MONDELANGE contre DATOLA-TORELLI
Objet : Régler la note d'honoraire et de frais n° F19082341 d'un montant de 2 880,00 € TTC à la Société Civile Professionnelle HELENE DIDIER et FRANCOIS PINET – Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- **DECISION N°24/2019** - Portant signature de marché d'assurance
Objet : Il est passé un marché de prestations de services d'assurance 2019/2021, selon le détail ci-dessous :

Objet	Entreprise
<u>Lot 1</u> : flotte automobile et risques annexes <u>Lot 2</u> : protection juridique de la Ville et assurance fonctionnelle des agents et des élus	SMACL ASSURANCES 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT Cedex 9

Le marché est conclu pour une durée de 2 années, à compter du 1^{er} octobre 2019 et prendra fin le 30 septembre 2021 à minuit. La tarification se décompose comme suit :

Objet	Montant de la prime annuelle
<u>Lot 1</u> : flotte automobile et risques annexes	<u>Prix global : 4 125,08 €</u>
- volet « flotte automobile »	3 497,11 €
- volet « auto-mission pour le compte des élus, des collaborateurs et des agents	627,97 €

<p>Lot 2 : protection juridique de la Ville et assurance fonctionnelle des agents et des élus</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection juridique - assurance fonctionnelle des agents et des élus 	<p><u>Prix global : 942,01 €</u></p> <p>680,40 €</p> <p>261,61 €</p>
---	---

- **DECISION N°25/2019**

Objet : fixer le droit de place à 250,00 € pour l'occupation partielle du parking de la Place du Général de Gaulle, pour la vente de sapins de Noël, du 30 novembre 2019 au 24 décembre 2019.

- **DECISION N°26/2019**

- Convention de mise à disposition précaire des emplacements dépendants du château d'eau

Objet : signer la convention de mise à disposition précaire avec ENERGIE ET SERVICES Ville d'Amnéville et BOUYGUES TELECOM à Illkirch, pour les emplacements dépendants du château d'eau, sis rue du Cimetière à Mondelange.

La convention prend effet à compter du 14/12/2017 et le terme est fixé au 31/12/2019. Au-delà de ce terme, la convention est prorogée par périodes successives de 6 mois, sauf congé donné par l'une des parties.

Le montant annuel de la redevance est fixé à 7 000,00 € nets (sept mille euros).

- **DECISION N°27/2019**

Portant signature d'un marché de Travaux pour des travaux de « Création d'un espace enfance, Bâtiment Le Parc » à Mondelange

Objet : Il est passé un marché avec les entreprises suivantes :

Désignation des lots	Titulaire	Montants
Lot N° 3 – Gros Œuvre	SARL 2R BATIMENT 60 rue haute 57280 - FEVES	410 000,00 euros H.T
Lot 4 – Charpente Métallique	SARL ACOMETAL 103 chemin en orient prés 54760 - LEYR	51 727,50 euros H.T
Lot 10 – Menuiserie Intérieure	MENULOR SAS 37 rue du docteur Schweitzer 57130 - ARS SUR MOSELLE	178 000,00 euros H.T

TOTAL HTVA	639 727,50 euros
<u>TVA à 20%</u>	127 945,50 euros
TOTAL TTC	767 673,00 euros

TOTAL GENERAL DE L'OPERATION :

Décision N° 22 (pour 15 lots) + décision N° 23 (pour 3 lots)

TOTAL HTVA	2 696 077,76 euros
<u>TVA à 20%</u>	539 215,55 euros
TOTAL TTC	3 235 293,31 euros

- **DECISION N°28/2019** Portant signature d'un contrat de prêt de 400.000 € auprès de la Banque Postale
Objet : conclure un prêt de 400.000 € auprès de la Banque Postale aux caractéristiques principales suivantes :
 - Durée : 20 ans
 - Taux fixe : 1,05 %
 - Base de calcul : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Commission d'intervention : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds, soit 400 €
 - Déblocage des fonds : en un seul versement, à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 7 octobre 2019 et le 20 novembre 2019, avec versement automatique le 20 novembre 2019. Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PAIS
 - Amortissement : échéances constantes
 - Fréquence de remboursement : mensuelle
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

AUTRES COMMUNICATIONS

La séance a été levée à 19h35.

Rémy SADOCCO
Maire